

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31985**

Intitulé

Chef de quart de passerelle

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|---|
| Ministère des armées | Commandant l'Ecole navale et le groupe des écoles du Poulmic, Directeur |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans la Marine nationale, le chef de quart de passerelle assure la permanence du commandement du navire.

Pendant son quart, il est responsable de la navigation, de la sécurité nautique, des manœuvres et de l'organisation générale de la passerelle du navire. En dehors des quarts, il assure des fonctions d'encadrement du personnel et des fonctions relatives au maintien en condition opérationnelle du bâtiment.

Le chef de quart de passerelle occupe les fonctions :

- d'officier de permanence du commandement,
- d'officier chef de quart,
- de responsable de l'organisation de la passerelle,
- de directeur d'intervention et d'officier sécurité d'un service,
- de chef d'équipe d'aire de manœuvre.

Cet emploi implique un éloignement du domicile, dont la durée va de plusieurs jours à plusieurs mois. L'activité s'exerce de jour comme de nuit et potentiellement les week-ends et les jours fériés.

Le (la) titulaire de la certification est capable de :

- Conduire la navigation à bord des navires sans limitation de tonnage, de puissance et de distance,
- Effectuer les calculs liés à la navigation astronomique,
- Anticiper la conduite nautique,
- Etablir, avec les différents acteurs du monde maritime et en langue maritime internationale les communications liées à la conduite nautique,
- Assurer la navigation dans les règles et dispositifs relatifs au droit international de la mer,
- Garantir la navigation du navire en appliquant la réglementation du droit maritime,
- Garantir la sécurité du navire lors de la navigation,
- Appliquer les dispositions de sécurité nautique,
- Identifier les données météorologiques pouvant impacter la conduite nautique,
- Garantir la sécurité du navire lors de la navigation,
- Garantir la sécurité du navire lors des manœuvres particulières,
- Exploiter en toutes zones les systèmes radioélectriques dans le cadre du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer,
- Participer à la mission de sûreté à bord des navires à la mer comme à quai,
- Contribuer à la conduite des opérations d'un navire intégré dans une force navale,
- Assurer le fonctionnement opérationnel de la passerelle,
- Superviser l'équipe de passerelle en s'assurant de son niveau opérationnel,
- Contribuer à la sauvegarde de l'équipage,
- Diriger ou participer, à la mer comme à quai, à la lutte contre les sinistres avec ou sans assistance extérieure.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans les armées, le chef de quart de passerelle exerce son activité, en qualité de personnel militaire, à bord des navires de la Marine nationale ou au sein d'unités à terre.

Dans le secteur civil, l'emploi s'exerce dans le secteur de la navigation, soit auprès de la Marine marchande, soit auprès d'entreprises privées : sociétés d'armateurs ou compagnies maritimes de loisirs et de croisières.

Chef de quart de passerelle

Officier de port adjoint

Marin de commerce

Formateur dans le domaine maritime

Codes des fiches ROME les plus proches :

N3101 : Encadrement de la navigation maritime

Réglementation d'activités :

L'exercice de la profession de chef de quart de passerelle est soumis au respect des normes « navigation » de la convention « Standard

of Training, Certification and Watchkeeping (STCW) » de l'organisation maritime internationale.

L'aptitude médicale à l'emploi est exigée pour exercer cette activité, par référence aux instructions de la Marine nationale relative à l'aptitude médicale.

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère des armées pour exercer cet emploi.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes sont les suivantes :

- Navigation en sécurité, en toutes circonstances
- Sécurité du navire
- Activité opérationnelle d'un navire militaire
- Organisation de la passerelle du navire (à la mer et à quai)
- Mise en œuvre des moyens nécessaires au secours et à la survie en mer
- Lutte contre les sinistres

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|-----|-----|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | | X | |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | Un président : le commandant de l'école ou son représentant Assisté de 5 membres : • le directeur de l'enseignement ou son représentant ; • le chef du département ; • le responsable de la formation ; • l'instructeur principal du cours ; • le responsable « matières » concerné |
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2005 | X | | Un président : le commandant de l'école ou son représentant Assisté de 4 membres : • un représentant « employeur » ; • un titulaire de la certification ; • le responsable de la formation ; • un instructeur. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chef de quart de passerelle" avec effet au 03 mars 2012 jusqu'au 22 août 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 21 décembre 2023.

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur de passerelle de navire'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BS Timonier'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

L'Ecole navale attribue en moyenne 40 à 45 certifications de chef de quart de passerelle, à raison d'une session par an.

Autres sources d'information :

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Ministère des armées : Bretagne - Finistère (29) [BREST]

Ministère des armées

14 rue Saint Dominique

75007 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole navale (EN) - CC 600 - 29240 BREST Cedex 9

Historique de la certification :

Certification précédente : [Chef de quart de passerelle](#)